



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 15 octobre 2021

COVID-19

Fin de l'obligation du port du masque dans les lieux soumis au passe sanitaire

Les dernières données relatives à la situation épidémique et sanitaire dans le département confirment une baisse de la propagation du virus. Le taux d'incidence dans l'Hérault s'élève à ce jour à 37,3 cas dépistés positifs pour 100 000 habitants, soit en dessous du seuil d'alerte fixé à 50 cas pour 100 000 habitants.

En conséquence, Hugues Moutouh, préfet de l'Hérault, a décidé d'alléger la mesure d'obligation du port du masque.

À compter du samedi 16 octobre 2021, le port du masque ne sera plus obligatoire dans les établissements recevant du public (ERP), les lieux et les événements dont l'accès est soumis au passe sanitaire. Ce port du masque pourra toutefois être exigé sur décision de l'exploitant ou de l'organisateur.

Il est par ailleurs rappelé que le port généralisé du masque en extérieur n'est plus requis dans l'Hérault depuis le 16 septembre 2021, à l'exception des zones à forte densité de population lorsque le maintien des distanciations physiques ne peut être assuré.

Il en résulte que le port du masque reste obligatoire dans les situations suivantes :

- les établissements recevant du public (ERP) non soumis au passe sanitaire ;
- les marchés, brocantes, ventes au déballage de plein air ou couverts ;
- les rassemblements (dont manifestation déclarée, spectacle de rue...) ;
- aux abords des gares, des aéroports, des ports, des abris de bus et de tramway dans un rayon de 50m ;
- aux abords des centres commerciaux, des établissements scolaires, des lieux de cultes ;
- les rues et zones piétonnes très fréquentées ;
- les files d'attente.

Enfin, le taux d'incidence s'étant stabilisé au-dessous du seuil de 50 pour 100 000 habitants, l'obligation du port du masque dans les écoles primaires du département sera levée à partir du lundi 18 octobre.

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle

Tél. : 04 67 61 61 25

Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr

Site : www.herault.gouv.fr

Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2